



SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 108
décembre 2014

Dispensé de timbrage TROYES PPDC

CPPAP
1214 S 07094

ISSN
2263 - 679X

Imprimeur & éditeur
SNUipp de l'Aube
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes

Directeur de publication
Jean-Denis Brunette

Prix au n° : 0.70 euros

déposé le 11/12/2014

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

É
D
I
T
O

50,65%, le SNUipp-FSU Aube renforce sa position acquise en 2011

Les enseignant-es des écoles ont à nouveau placé le SNUipp-FSU largement en tête aux élections professionnelles du premier degré sur le plan national, ce qui est vrai aussi pour notre département. En effet, la progression du nombre de voix permet à vos élus aubois d'occuper un siège supplémentaire à la CAPD (4 sièges sur 7).

Nous remercions toutes les enseignantes et enseignants des écoles qui nous ont très largement accordé leur confiance. Cela nous incite à poursuivre notre projet pour l'école conjuguant réussite de tous les élèves, amélioration et revalorisation de la condition enseignante.

Le SNUipp et la FSU seront également aux côtés des personnes exerçant des missions devenues indispensables pour les enseignants et les élèves. Nous remercions tous les contractuels (emplois aidés...) qui par leur vote attendent d'être soutenus et défendus par la FSU.

Les délégué-es du personnel nouvellement élu-es ou réélu-es s'attacheront à porter les valeurs de transparence et d'équité dans toutes les instances où elles (et ils) vous représenteront.

N'hésitez jamais à faire appel à eux.

En attendant, nous en profitons pour vous adresser à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Monique CHANELLE, Nathalie SCHUK,
Isabelle DESIMPEL, Elisabeth CASSAGNE,
Michèle ANDRIEU, Fabrice LAMQUIN,
Gaëlle CHABLE, Jean-Denis BRUNETTE

Vos élus du SNUipp AUBE

SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!



Edito	p1
Résultats des élections	p2-3
Promos & salaires	p4
Enquête Carte scolaire	p5
Bulletin d'adhésion	p6
Concertation : des collègues s'expriment	p7
Brèves	p8



Fédération Syndicale Unitaire

ELECTIONS : LES RÉSULTATS

 CAPD Les résultats dans l'Aube			
Organisations	Voix	%	Sièges
SNUipp-FSU	351	50,65%	4
SE-UNSA	243	35,06%	3
SGEN-CFDT	71	10,25%	0
FNEC-FP-FO	28	4,04%	0
Les chiffres de la participation			
Inscrits : 1702	participation		
Votants : 714	41,95%		
Votes blancs : 21			

 CAPN Les résultats nationaux			
Organisations	Voix	%	Sièges
SNUipp-FSU	65 963	44,28%	6
SE-UNSA	37 337	25,06%	4
SNUDI-FO	19 964	13,40%	1
SGEN-CFDT	9 242	6,20%	
SUD éduc.	6 943	4,66%	
UNSEN-CGT	2 955	1,98%	
SNE-CSEN	2 950	1,98%	
<i>Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu au moins 1% des suffrages exprimés.</i>			
Les chiffres de la participation			
Inscrits : 336 503	participation		
Votants : 152 606	45,35%		
Votes blancs : 3 637			

 CAPA des PEGC Les résultats académiques			
Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	26	74,28%	2
SE-UNSA	9	25,71%	0
Les chiffres de la participation			
Inscrits : 77	participation		
Votants : 35	45,45%		
Votes blancs : 0			
<i>PEGC : professeurs d'enseignement général des collègues</i>			

Le SNUipp Aube majoritaire, l'abstention aussi...

Nous ne mentirons pas à nos lecteurs et lectrices, nous avons des motifs de nous réjouir des résultats départementaux de ces élections professionnelles. En effet, le SNUipp reste majoritaire dans l'Aube et conforte sa première place acquise en 2011. Avec 101 voix supplémentaires, le syndicat passe de 45,12% des suffrages exprimés en 2011 à 50,65% cette année, gagnant ainsi un siège supplémentaire en CAPD.

Les électeurs et électrices ont, semble-t-il, sanctionné positivement l'activité de la section, l'information la plus large possible en direction de toute la profession et le travail des élus en commission pour l'accompagnement et la défense de tous les collègues.

Nous ne pouvons que remercier les 351 collègues qui, par ce vote, ont renouvelé la confiance qu'ils ou elles portent dans l'équipe du SNUipp Aube pour défendre leurs intérêts et le service public de l'Education dans le département.

LES ÉLU-E-S EN CAPD

Les titulaires sont **Monique Chanelle, Nathalie Schuk, Isabelle Desimpel et Elisabeth Cassagne.**

Les suppléant-e-s sont Michèle Andrieu, Fabrice Lamquin, Gaëlle Chable et Jean-Denis Brunette.



Pour autant, pouvons-nous nous satisfaire d'élections pour lesquelles moins d'un collègue sur deux a voté ?

Nous pourrions nous féliciter du rebond de la participation par rapport aux chiffres catastrophiques pour la démocratie sociale des élections de 2011, où moins d'un collègue aubois sur trois avait voté pour leurs représentants en CAPD... Mais nous sommes encore loin des chiffres de 2008 (966 votants et 55,23% de participation).

La situation est la même pour tous les scrutins : malgré cette légère "embellie", nous sommes loin de retrouver les niveaux de participation avant que le scrutin ne devienne 100% électronique.

ELECTIONS : LES RÉSULTATS

Devant l'enjeu majeur de l'abstention, notre section a multiplié les actions : communication dans nos journaux, création d'un site internet dédié, assistance téléphonique, visites dans les écoles...

Il faut reconnaître que la procédure mérite d'être simplifiée : si le vote final est rapide et simple, les obstacles pour y parvenir restent trop nombreux: création du compte électeur, utilisation de la messagerie professionnelle, multiplication des identifiants et des mots de passe, dysfonctionnement des outils. Le ministère a voulu cependant afficher son implication pour favoriser la participation, mais cela est resté malgré tout sans doute trop virtuel...Le seul document papier reçu par les électeurs fut la notice de vote avec l'identifiant de vote.

Enfin, il est certain que nous devons travailler à convaincre la profession sur l'importance de voter et ainsi de confier aux élus le mandat le plus fort possible, nous permettant à tous d'obtenir des avancées concrètes.

Au niveau du CT académique, la FSU conserve la majorité des sièges mais recule légèrement en voix.

Les scrutins nationaux (CAPN et CTM)

LES ÉLU-E-S EN CTA

Les titulaires sont Chantal Dupont, Isabelle Desimpel, Charlotte Cambresy Baesh, Matthias Carpentier et Christophe Girardin.

Les suppléant-e-s sont Régis Devaller, Olivier Kosc, Guy Bourgeois, Martine Thumy et Jean-Claude Richoillet



 CTA Les résultats académiques			
Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	3 344	42,69%	5
UNSA Educ	2 237	28,56%	4
Sgen-CFDT	855	10,91%	1

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 10 à pourvoir.

Participation	8 411 votants sur 21 156 inscrits, soit un taux de participation de 39,76 %
----------------------	--

 CTSD Les résultats départementaux			
Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	642	40,60%	5
UNSA Educ	515	32,57%	4
Sgen-CFDT	193	12,20%	1

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 10 à pourvoir.

Participation	1 701 votants sur 4 468 inscrits, soit un taux de participation de 38,07 %
----------------------	---

Précision : vous n'avez pas voté pour une liste CTSD. Les résultats ci-dessus sont extraits du vote auboisi au CTA. Les représentants au CTSD sont ensuite désignés par chaque organisation. Nous ferons connaître vos représentants en CTSD dès qu'ils auront été désignés par la FSU.

 CTM Les résultats nationaux			
Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	137 425	35,49%	6
UNSA Educ	84 751	21,89%	4
FNEC FP FO	52 579	13,58%	2
Sgen-CFDT	34 342	8,87%	1
CGT Educ	21 300	5,50%	1
SNALC, SNE	21 152	5,46%	1

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 15 à pourvoir.

Participation	413259 votants sur 990278 inscrits, soit un taux de participation de 41,73 %
----------------------	---

Le 18 novembre s'est tenue la CAPD dédiée principalement aux promotions des PE et à l'accès à la hors-classe. Nous vous livrons les habituels tableaux récapitulatifs vous permettant de vous situer.

Avancement des PE

Passage à l'échelon	Grand choix		Barème du dernier promu	Choix		Barème du dernier promu	Ancienneté
	Promouvables	Promus 30%		Promouvables	Promus 5/7		
5	12	3	28,000				11
6	50	15	34,803	37	26	32,869	16
7	65	19	38,503	50	35	37,997	11
8	67	20	43,503	58	41	43,000	18
9	92	27	56,466	46	32	51,000	17
10	83	24	64,700	62	44	57,000	19
11	47	15	72,967	31	22	69,361	5
TOTAUX	416	103		284	200		97

Accès à la hors-classe

52 collègues ont été promus à la hors-classe, dont 20 bénéficiaient du point de direction et 8 du point ZEP (et 3 les deux).

Tous les promus étaient au 11ème échelon de la classe normale et avaient une note d'au moins 19,5/20.

Le barème du dernier promu était de 41,500. Rappelons qu'à égalité de barème, c'est l'AGS qui est prise en compte.

Ces informations ainsi que nos outils et infos sont disponibles sur notre site dédié :

e-promotions.snuipp.fr/10

Parlons peu, parlons salaires

La question des salaires interpelle de plus en plus nos collègues qui constatent la réalité du déclassé salarial touchant notre profession. Cependant, les règles régissant les promotions et leurs conséquences sur nos rémunérations restent peu ou mal connues... et masquent la problématique globale des salaires dans le premier degré.

Un jeu à somme nulle

Le contingent des collègues passant au grand choix, au choix, à l'ancienneté ou accédant à la hors-classe chaque année est fixe et connu par avance. Le système met de fait les enseignants en concurrence sur la base des éléments du barème (selon la promotion : ancienneté, note, direction, ZEP...) et dessine une sorte de salaire au "mérite" à la mode Éducation Nationale.

La sur-représentation des directeurs dans l'accès à la hors-classe, par exemple, montre bien que faciliter l'avancement d'une catégorie de collègues ne peut se faire qu'au détriment de toutes les autres. Non que les directeurs ne doivent pas être mieux rémunérés : ils doivent certainement l'être au regard de leur charge de travail, mais tous les enseignants et tous les directeurs devraient avoir un meilleur salaire. L'OCDE, l'Union Européenne, les organisations syndicales et même notre employeur l'attestent : les enseignants du primaire français sont mal payés et travaillent beaucoup.

Ajouter une inégalité à des injustices, est-ce régler, même en partie, le problème de fond ? Même les heureux élus de cette année subissent le système d'avancement et l'état des salaires : nous sommes tous trop peu payés.

Un système injuste et inégalitaire

Le "mérite" supposé par la place de la note pédagogique est plus que discutable également. Qui peut dire sérieusement que la note pédagogique reflète la réelle compétence professionnelle ?

Il est difficile de faire un inventaire exhaustif des injustices et inégalités liées à la note tant elles sont nombreuses. Limitons-nous à quelques exemples :

> un collègue vient d'un département qui note mieux en moyenne : il sera promu plus rapidement pendant tout ou partie de sa carrière. Juste ?

> un collègue est inspecté un peu moins régulièrement que la moyenne des collègues du département : il sera promu moins rapidement pendant tout ou partie de sa carrière. Juste ?

> d'après le ministère, à poste égal les enseignants sont en moyenne payés mensuellement 134 euros de plus que les enseignantes. Juste ?

En soi, l'existence de la hors-classe induit des inégalités difficilement supportables dans la situation actuelle. Si elle est ouverte à tous, seule une infime minorité y parvient, pour des écarts de salaire très conséquents.

La hors-classe du premier degré est très loin de la hors-classe du second degré et l'augmentation du contingent à 4,5% l'année prochaine sera loin de combler notre retard.

La comparaison des salaires du premier degré avec ceux du second degré ne s'arrête pas là, puisque les salaires sont beaucoup plus faibles dans les écoles.

Le 13 novembre, le ministère a indiqué vouloir "ouvrir une discussion dans les mois qui viennent sur le montant de l'ISAE afin de le rapprocher de l'ISOE" (qui se situe entre 1200 et 2400 euros).

Le SNUipp fera tout pour que ce rapprochement soit atteint le plus rapidement possible. Mais, pour notre employeur, c'est le "service minimum", puisque l'on sait déjà que ce sera(it) insuffisant.

De notre point de vue, les seules mesures permettant l'équité consistent à :

> dégeler le point d'indice

> supprimer la hors-classe et reconstruire la grille actuelle de la classe normale des PE (maintien des 11 échelons) afin que tous puissent accéder rapidement à l'indice terminal 783 (indice de référence des certifiés).

CARTE SCOLAIRE 2015

Préparons ensemble la rentrée 2015

sur <http://10.snuipp.fr>

> les seuils applicables dans l'Aube

> les modèles de lettres pour motiver vos refus

La carte scolaire 2015 est d'ores-et-déjà en préparation.

Il est important que le SNUipp-FSU Aube ait une connaissance précise de vos effectifs pour porter et défendre votre dossier.

Vous avez la possibilité de renseigner **notre formulaire en ligne** ou de renvoyer **le document papier ci-dessous**.

Nos élus assurent une permanence tous les jours pour répondre à vos éventuelles interrogations et vous conseiller.

Syndiqué(e)s ou pas, n'hésitez pas à les contacter, ils sont les représentants élus de tous les personnels.



NOM DE L'ÉCOLE		:									
COMMUNE		:									
CIRCONSCRIPTION IEN		:									
<h1>NATURE DE L'ÉCOLE</h1>	<input type="checkbox"/> École maternelle hors REP	NOMBRE DE CLASSES									
	<input type="checkbox"/> École élémentaire hors REP	EFFECTIFS ACTUELS*		<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>							
	<input type="checkbox"/> École primaire hors REP	EFFECTIFS PREVUS A LA RENTREE 2015		<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>							
	<input type="checkbox"/> École maternelle REP	LA SITUATION DE VOTRE ÉCOLE PERMET D'ENVISAGER		<table border="1"> <tr><td>Une fermeture</td></tr> <tr><td>Une ouverture</td></tr> </table>		Une fermeture	Une ouverture				
	Une fermeture										
	Une ouverture										
	<input type="checkbox"/> École élémentaire REP	DES LOCAUX SONT-ILS DISPONIBLES ?		<table border="1"> <tr><td>OUI</td></tr> <tr><td>NON</td></tr> </table>		OUI	NON				
	OUI										
NON											
<input type="checkbox"/> École primaire REP	UNE FUSION MATERNELLE :ELEMENTAIRE EST-ELLE ENVISAGEE ?		<table border="1"> <tr><td>OUI</td></tr> <tr><td>NON</td></tr> </table>		OUI	NON					
OUI											
NON											
<input type="checkbox"/> Direction Unique de RPI	UNE IMPLANTATION DE DIRECTION UNIQUE DE RPI EST-ELLE ENVISAGÉE ?										
<input type="checkbox"/> RPI	<input type="checkbox"/> OUI et nous y sommes favorables										
<input type="checkbox"/> RPI concentré	<input type="checkbox"/> OUI et nous y sommes défavorables										
	<input type="checkbox"/> NON et aucune information n'a été donnée										
LE CONSEIL D'ÉCOLE A-T-IL ÉTÉ CONSULTÉ ?		OUI		NON							
ADRESSE MAIL OÙ VOUS SOUHAITEZ ÊTRE CONTACTÉ(E)											
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES											

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Une conférence de la MGEN à l'ESPE le 12 novembre aborde le sujet

La MGEN et la santé des personnels

Le ministre de l'éducation nationale, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le président de la mutuelle générale de l'éducation nationale ont décidé de renouveler dans un accord cadre signé le 20 février 2014 leur partenariat portant entre autre sur la santé et le bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est une bonne chose ! Mais comme il l'est très justement rappelé dans cet accord cadre, la santé des personnels et leur bien-être au travail relèvent de la responsabilité de l'employeur.

La responsabilité de notre employeur

C'est donc en s'appuyant sur une instance comme le Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail que l'employeur est tenu d'établir un programme annuel de prévention des risques professionnels, visant à définir des actions de formation et d'information en direction des personnels.

Cette conférence et son contenu ont malheureusement échappé à l'avis du CHSCT et c'est bien regrettable !

Elle a toutefois permis d'observer que c'est bien sur l'organisation du travail, les prescriptions institutionnelles et le travail réel qu'il faut agir pour prévenir les risques psychosociaux. Le plus difficile reste à faire, vous l'avez compris...

Mais cela ne peut se faire qu'à travers d'une démarche participative de tous les personnels à l'opposé de toute conférence magistrale.

Fabrice LAMQUIN
Secrétaire du CHSCT AUBE

Animation pédagogique obligatoire dans le cadre des 108 heures

Avant de commencer cette réunion, les deux intervenants (Mme et M Noël) nous ont distribué des papiers blancs pour y inscrire nos éventuelles questions, remarques. Sur le moment, je me suis dit qu'ils étaient fort bien organisés, mais avec le recul, je me demande si cela n'était pas un moyen détourné de canaliser les éventuelles contestations ! En effet, ces questions ont été abordées à 16h55, un mercredi après-midi, la réunion se terminant à 17h00 !

La première partie consista en un inventaire très exhaustif des difficultés rencontrées dans la pratique du métier d'enseignant. Au premier abord, ce constat me sembla plutôt juste, mais je m'interrogeai sur l'intérêt d'insister si longuement sur tous ces points – en effet, ici présents, nous étions tous des enseignants et avons bien conscience des réalités du terrain.

Ces deux intervenants ont donc parlé des classes surchargées, des élèves en difficultés d'apprentissage et/ou de comportement, des nombreuses et répétitives réformes que nous n'avons même pas le temps de mettre en œuvre, des demandes d'écrits et de justifications permanentes de la part de la hiérarchie, et surtout, ... du grand nombre, chiffres à l'appui, d'enseignants en déprime ou dépression, isolés dans leur classe, incapables de trouver des solutions et ayant honte de cette incapacité.

En fait, il me semble qu'on a voulu nous amadouer, en nous laissant croire qu'effectivement ce métier n'est pas toujours facile, pour pouvoir mieux nous servir la suite des propositions.

Et j'ai eu alors le sentiment que finalement, une fois de plus, si cela ne fonctionne pas dans la classe, le constat est toujours le même : c'est de la faute de l'enseignant(e) !

Car dans la deuxième partie de cette conférence, ces deux intervenants, communicants de leur propre cabinet, nous ont présenté leurs solutions pour surmonter les réalités parfois douloureuses du métier.

J'ai retenu, dans le désordre : "*Vous pourrez dans l'avenir être titulaire d'un CAPES, cela ne vous garantit pas l'emploi correspondant. Il vous faudra alors passer des entretiens afin d'obtenir un éventuel poste, pour un temps déterminé, bien entendu !*"

Si je comprends bien, c'est l'entrée dans un système de recrutement privé.

Mais aussi, "*vous enseignants, vous êtes des communicants*" (tiens, j'entends beaucoup ce mot depuis un certain temps...)

Pour ma part, je pense que la communication fait partie de notre métier mais n'en est pas la substantifique moelle !

D'autres remarques du genre "*Apprenez à lâcher prise !*" Difficile à mettre en œuvre quand les conditions de travail sont fort dégradées – très gros effectifs, élèves en très grande difficulté, voire parfois totalement ingérables dans ces conditions de scolarisation.

Ou encore : "*Quand ça devient vraiment difficile, prenez un coach ou changez de métier !...*" De votre cabinet ?... Un coach par enseignant ? Ça va nous coûter cher !

J'ai enfin retenu une remarque de la troisième intervenante, Mme Bonicel, qui a beaucoup parlé de son propre parcours et notamment du fait qu'elle avait profité de ses vacances pour se faire opérer - grand bien lui fasse - est-ce une préconisation à appliquer à l'ensemble de la profession ?

Après une question posée sur l'égalité du temps de présence devant les élèves entre les professeurs des écoles et les professeurs des collèges, nos deux communicants, en mettant en avant l'équité avec le secteur privé, nous ont parlé du temps de travail annualisé de 35h00....

De nombreuses questions me viennent à l'esprit :

> Nous a-t-on présenté de manière grossièrement détournée une future ouverture de l'école au secteur privé ? (qui masquerait le but réel de l'état de se désengager de la fonction publique en général, de l'école en particulier... Ah oui, il faut réduire la dette, coûte que coûte... un enseignant embauché en contrat annuel, c'est moins coûteux qu'un enseignant et sa fameuse « sécurité de l'emploi »)

> Si c'est le cas, pourquoi ne pas s'inspirer des pays voisins notamment de la Suède (cf [courrier international](#), septembre 2014), qui après avoir largement ouvert ses portes au secteur privé a décidé de renoncer à cette politique au vu de l'effondrement de son système éducatif.

> Pourquoi la MGEN s'est-elle associée à ce genre de démarches : quel est son intérêt ?

Mais non, voyons, j'ai dû mal comprendre et interpréter les très bonnes intentions de ces intervenants....

Caroline Laborde & Eric Séjournet





CARTOGRAPHIE DES REP

Lors du comité technique académique (CTA) qui s'est réuni le 20 novembre dernier, monsieur le Recteur a présenté le projet d'implantation des collèges relevant de l'Education Prioritaire dans notre département.

Deux nouveaux collèges aubois se verraient relever de l'Education Prioritaire à la rentrée 2015.

A la demande de Monsieur le Recteur, madame la DASEN de l'Aube réunit le 10 décembre un groupe de travail pour discuter des critères qui pourraient permettre aux écoles d'intégrer ou de sortir de l'Éducation Prioritaire.

Le groupe de travail se tenant le jour où ce journal est plié et envoyé, nous en publierons les conclusions sur notre blog.

Au niveau national, le ministère a répondu favorablement à une demande du SNUipp de réunir un CTM en décembre (après les discussions locales, donc).

Les questions ne manquent pas. Le problème de fond est que le ministère a choisi de maintenir le même nombre de réseaux en éducation prioritaire alors que les difficultés sociales se sont accentuées avec la crise et que Mayotte et la Guyane sont pris en compte.

L'enveloppe, limitée à 1 082 réseaux et basée uniquement sur la logique administrative du collège, ne permet pas de prendre en compte toutes les difficultés sociales et scolaires avérées.

Dans son courrier, le ministère s'engage à ce que les écoles isolées (non rattachées à un collège REP) disposent « *de moyens relevant des territoires de l'éducation prioritaire* » sans préciser si elles bénéficieront du nouveau label REP. Pour le SNUipp, le CTM doit « *aboutir à classer en REP les écoles et les collèges oubliés alors qu'ils relèvent des critères de l'éducation prioritaire* ». Ce qui nécessite une dotation supplémentaire et qui constitue, chacun-e l'aura compris, la donnée essentielle du problème.

Rappelons que selon l'OCDE dans ses « Regards sur l'éducation », la France sous-investit son école primaire : les dépenses par élève du primaire sont de 20% inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE.

Les choix dans l'éducation prioritaire relèvent de la justice sociale : donner plus à ceux qui ont moins et aider notre école à réduire ses insupportables inégalités.

Le ministère doit l'entendre.

EN BREF



Aide à la direction des écoles à 1, 2 et 3 classes

La CAPD du 18 novembre a été l'occasion d'évoquer l'aide à la direction pour les écoles de moins de 4 classes (4 classes étant le seuil ouvrant à décharge de direction).

Seuls les directeurs/trices des écoles de 3 classes ont pu bénéficier de 2 jours de décharge en début d'année scolaire. Il restera 2 jours à décharger en fin d'année, ce qui risque d'être difficile vu le manque de remplaçants.

Ce sont donc 42 directeurs 2 classes et 55 directeurs 1 classe qui n'ont pas bénéficié de temps de décharge, ce qui ne respecte pas les préconisations.

Les élus du SNUipp-FSU ont proposé qu'en début d'année scolaire, les ZIL puissent se rajouter aux BDFC pour ces décharges .

En 2015/2016, les décharges pour les écoles de 1 à 3 classes devraient être de 10 jours fractionnables. Sur quels moyens ?

Formation continue ?

Formation discontinuée, déformation continue, formation ténue... A court d'idées de jeux de mots sur l'état déplorable de la FC dans notre département (et ailleurs, soyons justes), les rédacteurs d'Unitaires 10 ont décidé de poursuivre leur grève sur le sujet.

N'hésitez pas à nous contacter directement par mail ou téléphone pour plus d'infos sur l'attribution des stages.

Nos élus ont contacté directement les participants pour leur signifier le résultat de la CAPD. Sachant que l'an passé certains dispositifs ont été annulés ou réduits dans la durée en fin d'année scolaire dernière faute de remplaçants (tiens, tiens), nous espérons ne pas être à l'origine de futures déceptions.

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.